

Le Revest saisit la justice contre les dépôts sauvages

Chemins de la Moutte et de Tourris sont deux sites où les déchets inertes s'entassent. Plastique, tuiles et vieux pneus jonchent les sols de cette zone pourtant classée. La justice s'en mêle

Trop, c'est trop. Le maire du Revest, Ange Musso, est en colère. Il a lancé un combat anti-déchets sauvages qui polluent (visuellement au moins) deux secteurs de sa commune : sur la zone de Tourris et près du chemin de la Moutte, sur les hauts de la Ripelle.

C'est l'Association des salariés de l'arsenal victimes de l'amiante (Asava) qui avait donné l'alerte sur cette situation qui empire. « Plaques de plâtre, vieux plastiques entassés, matériel rouillé, stockage d'engins, béton et restes d'amiante : tout est déversé. Or, une décharge publique existe non loin de là. Pourquoi se comporter comme ça ? Pour éviter le coût de mise en décharge, on se débarrasse de tout dans la nature ? », déplore le maire, Ange Musso.



Pneus usés, carreaux de carrelage et déchets divers encombrant le paysage.

35 000 euros d'amende !

La commune a entamé une action en justice pour faire cesser ce trouble. Trois occupants de terrains où ont été repérés des gravats et déchets ont dû s'expliquer au tribunal de Toulon, en mars dernier. « Ils étaient poursuivis pour infraction aux dispositions du Plan local d'urbanisme et exécution de travaux non autorisés, indique M^e Nathalie Abran qui défend les intérêts des entreprises basées sur le site. On a même reproché à l'un de mes clients d'avoir édifié illégalement une barrière sur son propre terrain. Heureusement, il a été relaxé. Pour le reste, ils ont été condamnés à payer 35 000 euros d'amende au total avec obligation de remettre en état les lieux dans les dix mois ».

« Les gravats étaient déjà là »

Pour elle, « les gravats étaient déjà sur l'une des parcelles incriminées lorsque les propriétaires ont acheté. Depuis, ils ont évacué certains gravats et s'engagent à en déloger d'autres d'ici au 14 octobre ». En effet, à cette date, la cour d'appel d'Aix va être de nouveau ce dossier sensible. Ange Musso, lui, fulmine : « Notre police municipale dresse des procès-verbaux mais notre commune est un peu dépourvue. On demanderait bien de l'aide à la Métropole mais ce problème n'est pas de sa compétence. Alors, on fait ce qu'on peut mais je vous avoue qu'on se sent seul. » Pourtant, les dépôts sauvages surviennent sur un site classé du mont Coudon. « C'est une zone naturelle. C'est pourquoi, tout le monde veut faire un effort, ajoute M^e Abran. Seul souci : mes clients ont demandé un rendez-vous au maire pour en discuter. Sans réponse de sa part. »

F. D.



Tuiles abandonnées avec soupçons d'amiante ont été constatées chemin de La Moutte. (Photos C. S.)

VAR MARTIN du 8/10/2013